



---

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 AVRIL 2021

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MERCREDI 14 AVRIL 2021, À 10 H, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Est absent</u>	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
<u>Sont aussi présents :</u>	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

21-04-104

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

21-04-105

2.- Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 4.1.16 à LFG

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-187 acceptant la soumission de LFG Construction au montant forfaitaire de 5 622 622,00 \$, taxes incluses, pour agrandissement, réaménagement et mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un supplément autorisé de 429 391,59 \$

CONSIDÉRANT la facture 020652 de LFG Construction au montant de 218 975,42 \$ avant taxes incluant une retenue contractuelle de 10%.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement 4.1.16 de Planigram au montant de 251 766,99 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 10% totalisant à ce jour un montant de 585 265,53 \$.

CONSIDÉRANT la retenue spéciale au montant de 155 101,28 \$ pour l'hypothèque légale de Canam et la retenue spéciale au montant de 220 259,62 \$ pour les honoraires professionnels imputables à LFG.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 4.1.16 à LFG Construction au montant total de 226 352,45 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée à cette fin et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

21-04-106

3.- Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 4.1.17 à LFG

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-187 acceptant la soumission de LFG Construction au montant forfaitaire de 5 622 622,00 \$, taxes incluses, pour agrandissement, réaménagement et mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un supplément autorisé de 429 391,59 \$

CONSIDÉRANT la facture 020755 de LFG Construction au montant de 117 750,49 \$ avant taxes incluant une retenue contractuelle de 10%.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement 4.1.17 de Planigram au montant de 135 383,62 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 10% totalisant à ce jour un montant de 600 308,15 \$.

CONSIDÉRANT la retenue spéciale au montant de 155 101,28 \$ pour l'hypothèque légale de Canam et la retenue spéciale au montant de 220 259,62 \$ pour les honoraires professionnels imputables à LFG.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 4.1.17 à LFG Construction au montant total de 135 383,62 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée à cette fin et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

21-04-107

4.- Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 4.1.18 à LFG

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-187 acceptant la soumission de LFG Construction au montant forfaitaire de 5 622 622,00 \$, taxes incluses, pour agrandissement, réaménagement et mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un supplément autorisé de 429 391,59 \$

CONSIDÉRANT la facture 020788 de LFG Construction au montant de 33 475,63 \$ avant taxes incluant une retenue contractuelle de 10%.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement 4.1.18 de Planigram au montant de 38 488,60 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 10% totalisant à ce jour un montant de 604 584,67 \$.

CONSIDÉRANT la retenue spéciale au montant de 155 101,28 \$ pour l'hypothèque légale de Canam et la retenue spéciale au montant de 220 259,62 \$ pour les honoraires professionnels imputables à LFG.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 4.1.18 à LFG Construction au montant total de 38 488,60 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée à cette fin et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

21-04-108

5.- Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 6.1.12 à LSM

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-187 accordant mandat à LSM pour la fourniture, l'installation et la mise en marche sur le site de systèmes professionnels de sonorisation, d'éclairage et de vidéo ainsi que des plaques d'interconnexion.

CONSIDÉRANT la résolution 20-11-256 accordant des frais supplémentaires de 8 000 \$ à LSM.

CONSIDÉRANT les factures 38407, 38512, 38539, 38540 et 38541 de LSM au montant de 125 498,58 \$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement 6.12 de Planigram au montant de 129 862,80 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 129 862,80 \$, taxes incluses, à LSM. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée à cette fin et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

21-04-109

6.- Mandat à Cécile Lacasse, notaire : consentement à une modification cadastrale – lot 4 326 390

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir de la Banque Nationale du Canada un consentement pour une modification cadastrale afin de compléter l'acte à intervenir avec Madame Doris Pelletier pour les travaux de la 11<sup>e</sup> Rue Ouest.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un document qui doit être fait sous forme notariée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater Me Cécile Lacasse, notaire pour préparer l'acte de consentement à une modification cadastrale entre Madame Doris Pelletier et la Banque Nationale du Canada.

ADOPTÉE

Période de questions

Il n'y a pas question.

21-04-110

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 10 h 40.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/cm

\*\*\*\*\*